

Remarques de Yonne Nature Environnement

L'annonce officielle confond le périmètre d'affichage et le périmètre des communes où les agriculteurs participent au projet (pour alimenter le méthaniseur et recevoir les digestats solides ou liquides sur leurs parcelles).

Nous nous demandons si le projet répondra au Plan régional de prévention et gestion des déchets de BFC et aussi au 7^e Plan Actions Régional Nitrates qui a intégré de nombreuses communes de l'Yonne. Tous les plans précédents s'avèrent insuffisants puisque les pollutions aux nitrates augmentent. Pourrez-vous vérifier de façon à ce que ce les dosages soient les bons et que le projet soit compatible avec eux.

Nous ne comprenons pas d'où proviennent les graisses ? de l'abattoir de Migennes ? d'une usine agro-alimentaire ? de DUC à Chailley ?

Le nombre de camions et/ou tracteurs est assez impressionnant : + 25 % du trafic actuel, ce qui va être important en termes de nuisances, de GES.

L'insertion paysagère n'est pas abordée, tout au moins nous ne l'avons pas trouvée. Il nous paraît important que la gestion des eaux pluviales s'accompagne d'un ou plusieurs systèmes de récupération d'eau de pluie dans des citernes qui puissent arroser au goutte à goutte une haie d'essences locales type charmille, favorable à la biodiversité et qui fasse écran visuel à l'installation à toutes saisons.

Après avoir parcouru les plans d'épandage, nous souhaiterions que les sols karstiques soient mieux pris en compte, en particulier exclure les parcelles sur les failles connues et intermittentes (BRGM).

Il nous paraît aussi important d'exclure les épandages des AAC et des ZNIEFF I et II, zones fragiles soit pour leurs habitats soit pour les espèces protégées.

Nous avons aussi constaté que de nombreuses petites parcelles potentiellement retenues pour recevoir des épandages se situaient dans l'enveloppe urbaine ou en limite de certains villages ou hameaux. Ne serait-il pas plus judicieux de les exclure et de compenser par quelques autres parcelles plus vastes en surface, ce qui gagnerait en économie de transport et de travail. Ex Pages 135,138, 139 (on a déjà les odeurs de BIDV...), 140, 154, 164 etc

Les engins de manutention fonctionneraient au fuel ? Pourquoi ne pas opter pour des engins électriques qui pourraient être alimentés par des batteries alimentés par les panneaux PV ? ou compensés par les PV.

Nous ne comprenons pas ce que signifie IAA.

Une dernière remarque : laisser une bande de sécurité par rapport aux boisements en cas de risque d'incendies (relativement fréquents dans ce type d'installations).

Pour l'association

La présidente, Catherine Schmitt

Parc du Moulin de Préblin (situé à 1100 m du site)

60 avenue Edouard Branly 89400 MIGENNES